

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

N°DCM-2026-049

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Echange de terrains

Entre Dynacité (parcelle A n°557, pour 64 m²) et la Commune (parcelles A n°267 et C n°1405, pour 66 m²)

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 22 avril 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme DESCOMBES - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absents ayant donné un pouvoir : M. PERREAULT représenté par Mme BIAJOUX - Mme BROCHARD représentée par Mme MERLIN - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - M. TASPINAR représenté par Mme BAS-DESFARGES.

Absent : néant.

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que le bailleur social Dynacité est propriétaire d'un ensemble immobilier comprenant 38 logements collectifs, bâti sur la parcelle cadastrée section A n°557 d'une superficie de 6 254 m² et située avenue Wachtersbach ;

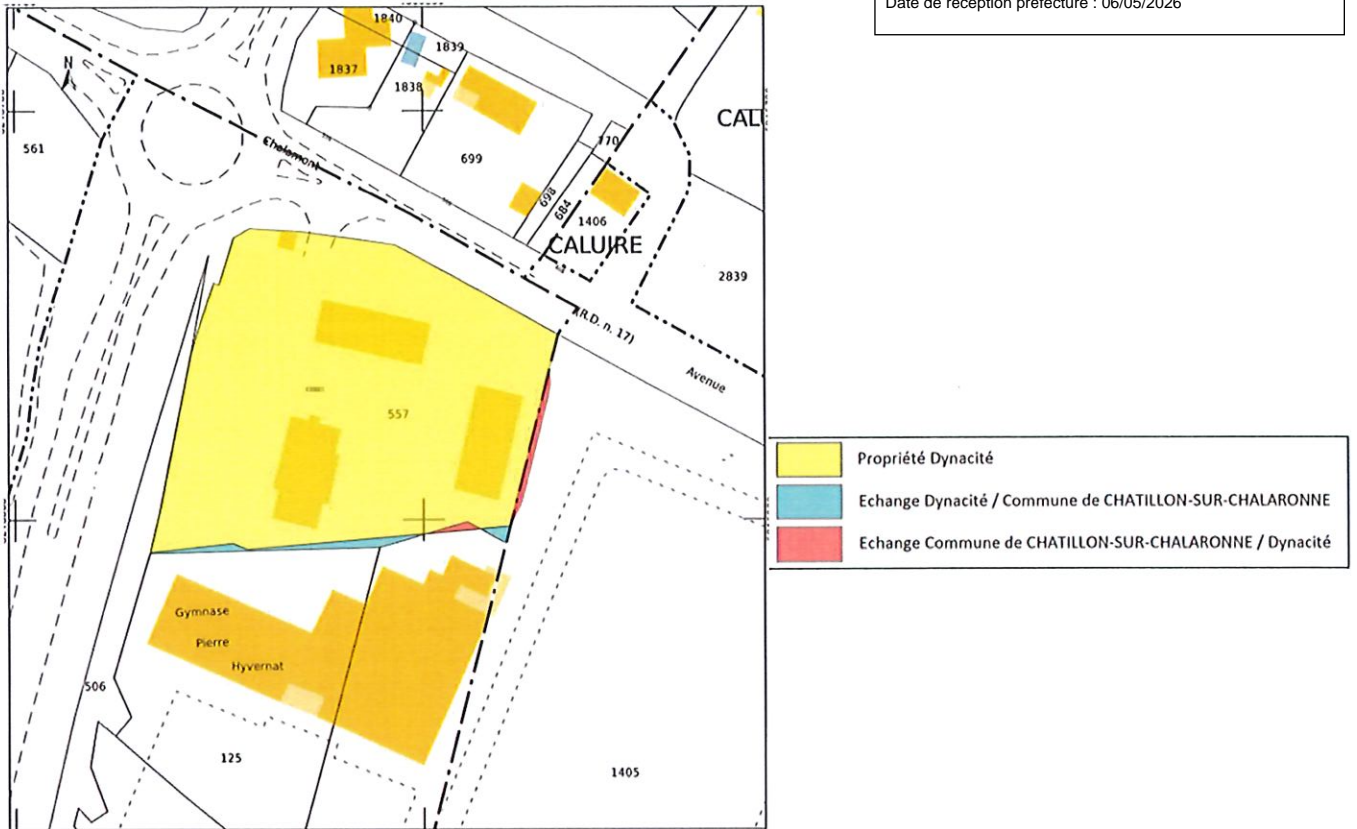
Considérant que ledit bailleur a décidé de mettre en vente un des trois bâtiments du site comprenant 13 logements et souhaite procéder à une régularisation foncière avant la vente. En vue de rectifier les propriétés respectives, le bailleur social sollicite la Collectivité pour procéder à un échange de terrains comme suit : la Commune cède à Dynacité une partie des parcelles A n°267 et C n°1405 pour une superficie totale de 66 m², Dynacité cède à la Commune une partie de la parcelle A n°557 pour une superficie de 64 m² ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

ACCEPTE l'échange de terrains sans soulte, comme suit :

- la Commune cède à Dynacité une partie des parcelles A n°267 et C n°1405 pour une superficie totale de 66 m²,
- Dynacité cède à la Commune une partie de la parcelle A n°557 pour une superficie de 64 m²,

... / ...



PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Dynacité,

AUTORISE le Maire à signer avec Dynacité (01000 BOURG-EN-BRESSE) l'acte d'échange, ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 28 avril 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Annie ROBIN

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 06 MAI 2026

Et dépôt en Préfecture
Le : 06 MAI 2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.